

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT
D'ESPACES URBAINS D'AGRÉMENT RELEVANT DE LA
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en divers travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains d'agrément relevant de la compétence d'agglomération. Ce projet vise les places et parcs urbains, les parcs linéaires, les circuits piétonniers et cyclistes d'agglomération et peut comprendre tous les genres de travaux d'aménagement paysager tels que l'installation de bordures de granite ou de métal, la construction de trottoirs, de murets, de sentiers ou d'escaliers en béton, en pavés de béton ou en granite, l'installation de mobilier urbain, de panneaux d'interprétation, de kiosques ou d'abris, d'éclairage ainsi que divers travaux de verdissement sur des espaces de compétence d'agglomération ou compris dans l'emprise d'une voie de circulation du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

2. Le projet comprend les services professionnels et techniques requis à sa réalisation notamment dans les domaines de l'architecture du paysage, en ingénierie civile et électrique, en contrôle qualitatif des matériaux, en histoire, en graphisme et en archéologie.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 200 000 \$.

TOTAL : 200 000 \$

Annexe préparée le 14 décembre 2015 par :

Jean Jobin, B. arch
Service de l'aménagement
et du développement urbain